

## RAPPORT DE GESTION DE LA FONDATION DE PREVOYANCE DE LA SSO POUR L'EXERCICE 2018

### VUE D'ENSEMBLE

Le compte d'exploitation 2017, qui ne nous a été présenté qu'après l'assemblée des délégués de l'année dernière, a dégagé un excédent de recettes d'un peu plus de 19,3 millions de francs. Ce bon résultat (plus du double de l'année précédente) a permis au conseil de fondation d'octroyer une rémunération enveloppante de 1,25% sur tous les avoirs de vieillesse pour l'année 2017. La bourse a évolué en dents de scie tout au long de l'année 2018 et, après la dégringolade de décembre, le rendement sur les fonds gérés par la fondation sous sa propre responsabilité s'est arrêté à -3,03% en fin d'année, ce qui a évidemment constitué une déception par rapport à l'année précédente (+6,25%). Malgré ce résultat négatif, nous avons été relativement épargnés par rapport à la moyenne des autres caisses de pensions. Le degré de couverture des engagements dont notre institution de prévoyance supporte le risque reste extrêmement solide (25% du capital de couverture total). Fin 2018, il s'établissait à pas moins de 120,5% (2017: 128,3%). Le degré de couverture global atteint quant à lui 104,4% (2017: 106%). En 2018, Swiss Life a accordé à la fondation une rémunération de 1,00% des capitaux de couverture garantis par ses soins pour les prestations futures des actifs (avoirs de vieillesse) sur les parties obligatoire comme subobligatoire, ce poste représentant environ 75% du bilan. Malgré la mauvaise évolution de la bourse, qui nous a valu de finir l'exercice 2018 avec un excédent de charges, le conseil de fondation a décidé de rémunérer de nouveau les avoirs de vieillesse à un taux enveloppant, à hauteur de 1%. Dix millions de francs ont ainsi pu être malgré tout versés aux assurés.

A la fin de l'année, le nombre d'assurés s'est établi à 6917 (+1,33% par rapport à l'année précédente). Le volume de primes s'est élevé à 79,03 millions de francs (-2,6%) et les rachats facultatifs, à 41,5 millions de francs. Durant l'exercice sous revue, les capitaux de couverture des actifs ont diminué de 16 millions de francs pour se monter à 1 393 239 090 francs à la fin de l'année. Cette baisse a résulté de la forte hausse des destinataires partant à la retraite. Voilà pour les chiffres «bruts».

Le 9 mars 2018, le comité central de la SSO a rejeté notre proposition en faveur d'une solution 1e au motif que la solution proposée «n'était pas convaincante par rapport aux autres offres actuelles sur le marché». Et ce après que le conseil de fondation a déterminé en détail, lors d'innombrables réunions, de la solution la meilleure et surtout la moins risquée pour nos destinataires. Comme il apparaissait clairement à ce dernier qu'une solution 1e représentait une offre supplémentaire intéressante pour nombre de nos destinataires, il a décidé de déposer une demande de réexamen, l'accord et la signature du comité central de la SSO étant absolument indispensables à une solution pour association. Cette demande de réexamen a elle aussi été rejetée en juillet au prétexte notamment que la solution proposée par le conseil de fondation restait trop peu intéressante. Nous avons alors décidé de mettre un terme provisoire au projet 1e. Il ne nous reste d'autre solution que de rediriger les destinataires intéressés par une telle solution vers d'autres prestataires. Il se pourrait par conséquent que

nous ne perdions pas uniquement ce destinataire et son régime surobligatoire, mais aussi tous ses collaborateurs.

Nous poursuivons désormais depuis deux ans le projet d'une rente certaine pour les destinataires qui pourraient certes percevoir une partie de leur capital épargné sous forme de rente à la fin de leur carrière mais ne voudraient toutefois pas «gérer» eux-mêmes le reste. Afin de pouvoir présenter des arguments convaincants en faveur d'une telle solution à l'autorité de surveillance, nous avons chargé Pittet Associés SA de réaliser une expertise en vue d'éclaircir les aspects fiscaux et relevant du droit de la prévoyance. Ces experts sont parvenus à la conclusion que la rente certaine prévue par nos soins était «conforme du point de vue du droit tant de la prévoyance que de la fiscalité», avis par ailleurs partagé par le président du groupe de travail Prévoyance de la Conférence suisse des impôts. Il revient désormais à l'autorité de surveillance des fondations à Zurich d'approuver ce nouveau genre de perception de rentes et les règlements y afférents afin que la rente certaine de la SSO puisse être lancée le plus rapidement possible.

Stratégie 2025: c'est sous ce titre que le conseil de fondation réfléchit à la future forme que doit prendre notre fondation. Cette démarche a été déclenchée par différents facteurs:

- la rudesse des marchés des capitaux;
- les difficiles prescriptions légales pour la rémunération et les taux de conversion;
- le retrait d'Axa du secteur des assurances complètes;
- la baisse des taux de conversion de Swiss Life dans le régime surobligatoire, sachant qu'il ne s'agit absolument pas là de remettre en cause la collaboration avec Swiss Life, mais de nous poser la question de savoir s'il n'est pas plus pertinent de modifier la répartition de notre capital de couverture en en confiant  $\frac{3}{4}$  à Swiss Life et en en gardant  $\frac{1}{4}$  sous notre responsabilité afin d'obtenir un meilleur rendement en augmentant la part dont nous assurons nous-mêmes la gestion, étant donné que nous ne sommes pas soumis aux mêmes prescriptions légales strictes que Swiss Life;
- l'ajout à la stratégie de placement de nouvelles catégories de placement afin d'atteindre une meilleure diversification avec un rendement plus élevé pour un risque globalement équivalent.

Avec des experts reconnus, le conseil de fondation exigera la définition et la mise en œuvre de la nouvelle stratégie ainsi que l'introduction de la rente certaine dans les prochaines années, tout en précisant que la fondation de prévoyance de la SSO doit rester intéressante et concurrentielle à l'avenir.

Pendant seize ans maintenant, j'ai eu le privilège de siéger dans ce conseil de fondation et de pouvoir infléchir le destin de la fondation. Durant cette période, le capital de couverture est passé de 414 millions à 1393 millions de francs, l'environnement du marché des capitaux est devenu plus compliqué et complexe, et les exigences envers les membres de conseils de fondation ont constamment augmenté en termes de connaissances et de compétences. Du contrat d'assurance complète auprès de Swiss Life à la semi-autonomie actuelle en passant par le produit «Prime Solution», nous avons évolué et continuerons de le faire, comme évoqué ci-dessus. La fondation de prévoyance de la SSO est un atout de notre organisation professionnelle, et elle doit le rester à l'avenir. Il vaut la peine de s'engager en sa faveur. C'est en pleine confiance que je cède la présidence à Madame Tanja Bonvin, qui prendra ma succession en juin 2019. Je lui souhaite beaucoup de joie et de succès dans ses nouvelles fonctions.

**BILAN**

	01.01.2018 31.12.2018 CHF	01.01.2017 31.12.2017 CHF
<b>ACTIF</b>		
Liquidités et placements sur le marché monétaire	18 858 603,26	21 992 668,95
Créances	54 853 127,77	29 202 889,56
Titres	425 934 351,57	441 320 758,12
<b>Placements</b>	<b>499 646 082,60</b>	<b>492 516 316,63</b>
<b>Compte de régularisation actif</b>	<b>9 378 341,28</b>	<b>9 107 099,30</b>
<b>Plan de capital auprès de Swiss Life</b>	<b>1 038 859 041,00</b>	<b>1 069 403 564,00</b>
<b>Actifs provenant de contrats d'assurance</b>	<b>294 991 282,00</b>	<b>223 461 120,00</b>
<b>Total ACTIF</b>	<b>1 842 874 746,88</b>	<b>1 794 488 099,93</b>
<b>PASSIF</b>		
Prestations de libre passage et rentes	21 884 774,90	10 394 774,84
Autres dettes	2 616 777,98	3 138 944,52
<b>Dettes</b>	<b>24 501 552,88</b>	<b>13 533 719,36</b>
<b>Compte de régularisation passif</b>	<b>32 209 342,38</b>	<b>27 865 964,73</b>
<b>Réserve de cotisations de l'employeur</b>	<b>1 955 655,15</b>	<b>1 205 244,70</b>
<b>Provisions non techniques</b>	<b>10 000 000,00</b>	<b>11 300 000,00</b>
Capitaux de prévoyance des assurés actifs	1 393 293 090,00	1 409 277 689,00
Passifs résultant de contrats d'assurance	294 991 282,00	223 461 120,00
Provisions techniques	10 919 000,00	9 198 000,00
<b>Capitaux de prévoyance et provisions techniques</b>	<b>1 699 149 372,00</b>	<b>1 641 936 809,00</b>
<b>Réserve de fluctuation de valeurs</b>	<b>47 488 876,37</b>	<b>45 379 376,25</b>
<b>Capital de la fondation, fonds libres</b>		
Situation en début de période	53 799 767,64	34 465 029,99
Dissolution des fonds libres	-11 818 364,95	-532 781,75
Excédent des produits	-14 411 454,59	19 334 737,65
<b>Situation en fin de période</b>	<b>27 569 948,10</b>	<b>53 266 985,89</b>
<b>Total PASSIF</b>	<b>1 842 874 746,88</b>	<b>1 794 488 099,93</b>



## COMPTE D'EXPLOITATION

	01.01.2018 31.12.2018 CHF	01.01.2017 31.12.2017 CHF
Cotisations des salariés	14 231 369,85	13 582 750,70
Cotisations de l'employeur	64 800 459,30	67 626 633,65
Retraits de la réserve de cotisations de l'employeur en vue de financer les cotisations	-29 133,45	-45 844,40
Primes uniques et sommes de rachat	41 562 270,00	44 014 979,00
Rachat pour le financement de la retraite anticipée	704 970,00	366 276,00
Apports dans la réserve de cotisations de l'employeur	817 465,00	135 000,00
Subsides du fonds de garantie	572 328,00	543 209,00
<b>Cotisations et apports ordinaires et autres</b>	<b>122 659 728,70</b>	<b>126 223 003,95</b>
Apports de libre passage	61 072 887,75	66 985 035,00
Versements anticipés EPL/divorce	1 374 373,50	1 353 939,00
<b>Prestations d'entrée</b>	<b>62 447 261,25</b>	<b>68 338 974,00</b>
<b><i>Apports provenant de cotisations et prestations d'entrée</i></b>	<b>185 106 989,95</b>	<b>194 561 977,95</b>
Rentes de vieillesse	-13 665 900,80	-9 919 275,75
Rentes de survivants	-428 521,80	-338 758,30
Rentes d'invalidité	-1 062 517,50	-993 170,15
Prestations en capital à la retraite	-50 037 375,00	-50 823 236,00
Prestations en capital au décès et à l'invalidité	-3 876 818,00	-6 791 135,00
<b>Prestations réglementaires</b>	<b>-69 071 133,10</b>	<b>-68 865 575,20</b>
Prestations de libre passage en cas de sortie	-94 113 391,00	-72 401 512,45
Versements anticipés EPL/divorce et exonération des cotisations	-6 494 847,45	-6 291 881,00
<b>Prestations de sortie</b>	<b>-100 608 238,45</b>	<b>-78 693 393,45</b>
<b><i>Dépenses relatives aux prestations et versements anticipés</i></b>	<b>-169 679 371,55</b>	<b>-147 558 968,65</b>
Constitution de capitaux de prévoyance des assurés actifs	21 351 256,60	-8 702 249,50
Dissolution/Constitution de provisions techniques	-1 721 000,00	-1 108 000,00
Rémunération du capital épargne	-5 310 795,00	-5 394 178,00
Régularisation de la rémunération ultérieure du capital épargne	0,00	0,00
Dissolution/Constitution de réserves de cotisations	-788 331,55	-89 155,60
Dissolution des fonds libres	11 285 583,20	-82,25
Transfert des fonds libres	-849 568,00	0,00
<b>Dissolution/Constitution du capital de prévoyance, de provisions techniques et de réserves de cotisations</b>	<b>23 967 145,25</b>	<b>-15 293 665,35</b>
Prestations d'assurance	16 875 496,75	13 478 329,40
Parts d'excédents provenant des assurances	8 369 419,00	8 071 018,00
Autres produits	4966,80	20 255,10
<b>Produits de prestations d'assurance</b>	<b>25 249 882,55</b>	<b>21 569 602,50</b>

## COMPTE D'EXPLOITATION

	01.01.2018 31.12.2018 CHF	01.01.2017 31.12.2017 CHF
Prime de renchérissement	-9099,00	0,00
Primes de risque	-7 181 672,20	-7 143 252,30
Primes pour frais de gestion	-1 431 725,70	-1 388 235,70
Apports uniques aux assurances	-53 261 421,00	-41 940 248,00
Cotisations au fonds de garantie	-278 368,30	-269 930,20
Frais par cas	-846 612,05	-785 757,90
Apport du capital de couverture Rentes à Swiss Life	-3 380 753,00	-
		2 224 599,00
<b>Charges d'assurance</b>	<b>-66 389 651,25</b>	<b>-53 752 023,10</b>
<b>Résultat net de l'activité d'assurance</b>	<b>-1 745 005,05</b>	<b>-473 076,65</b>
Résultat des intérêts	4 016 693,24	4 098 886,61
Résultat des titres	-11 996 329,17	28 763 379,65
Coûts des placements	-1 454 992,88	-1 523 500,18
Intérêt de la réserve de cotisations de l'employeur	-0,20	0,00
<b>Résultat net des placements</b>	<b>-9 434 829,01</b>	<b>31 338 766,08</b>
<b>Constitution de provisions non techniques</b>	<b>-10 000 000,00</b>	<b>-11 300 000,00</b>
<b>Dissolution des provisions non techniques</b>	<b>11 300 000,00</b>	<b>0,00</b>
<b>Autres produits</b>	<b>6732,35</b>	<b>422,90</b>
<b>Autres charges</b>	<b>-15 257,35</b>	<b>-522,90</b>
Frais généraux de gestion	-980 792,46	-1 031 691,65
Frais de marketing et de publicité	0,00	0,00
Frais de courtage	-1 383 067,15	-1 380 780,95
Organe de révision et expert en matière de prévoyance professionnelle	-17 695,10	-16 804,80
Autorité de surveillance	-32 240,70	-34 786,00
<b>Frais de gestion</b>	<b>-2 413 795,41</b>	<b>-2 464 063,40</b>
<b>Excédent des produits avant constitution de la réserve de fluctuation de valeurs</b>	<b>-12 301 954,47</b>	<b>17 101 526,03</b>
Variation de la réserve de fluctuation de valeurs	-2 109 500,12	2 233 211,62
<b>Excédent des produits</b>	<b>-1 441 331 454,59</b>	<b>19 334 737,65</b>



## **Généralités**

Les capitaux de prévoyance et provisions techniques d'un montant de 1,699+ milliard de francs sont garantis par Swiss Life à hauteur de 1,333+ milliard de francs; la fondation assume le risque des 365+ millions restants.

La valeur visée de la réserve de fluctuation de valeurs est fixée à 13,0%, calculée sur les engagements de prévoyance au risque de la fondation. Avec 47,489 millions de francs, la valeur cible est atteinte. Les immobilisations financières sont évaluées aux valeurs du marché.

En 2018, les avoirs de vieillesse obligatoire et surobligatoire sont rémunérés à un taux enveloppant de 1,00%.

La part d'excédent provenant des prestations d'assurance, d'un montant de 8,369 millions de francs, est issue à 59,4% des excédents liés aux intérêts et à 40,6% des excédents liés aux risques.

Le degré de couverture pour le capital de prévoyance (avoir de vieillesse et provisions techniques) dans le cadre du produit Prime Solution de Swiss Life est de 100%. Pour le capital de prévoyance pour lequel la fondation assume elle-même le risque, il est de 120,55%. Globalement, il en résulte un degré de couverture de 104,42% (contre 106,01% l'année précédente).

La performance nette sur les immobilisations financières gérées au risque de la fondation est de -3,03%.

Swiss Life rémunère les immobilisations financières gérées dans le plan de capital à hauteur de 1% sur les parties obligatoire et surobligatoire.

Les frais de gestion incombant à la fondation par assuré actif s'élèvent à 349 francs (année précédente: 361 francs).

Le taux de transparence des placements en matière de frais est de 100% (année précédente: 100%) et la part des frais de gestion de fortune, de 0,34% (année précédente: 0,35%).

**Placements et principes d'évaluation**

**Engagements de prévoyance et degré de couverture**

Le capital de prévoyance et les provisions techniques à hauteur de 1 699 149 372,00 francs sont couverts par:

**a) Actifs provenant de contrats d'assurance**

	<b>31.12.2018</b>	<b>31.12.2018</b>
	<b>CHF</b>	<b>%</b>
Capital de couverture issu du contrat de réassurance conclu avec Swiss Life pour le décès, l'invalidité et les rentes de vieillesse	294 991 282,00	17,36

**b) Plan de capital auprès de Swiss Life**

	<b>CHF</b>	<b>%</b>
Immobilisations financières avec garantie de la valeur nominale et des intérêts par Swiss Life	1 038 859 041,00	61,14

**c) Immobilisations financières pour lesquelles la fondation assume le risque**

	<b>CHF</b>	<b>%</b>
Capitaux de prévoyance et provisions techniques pour lesquels la fondation assume le risque	365 299 049,00	21,5

Ces immobilisations financières sont gérées par trois gestionnaires de fortune (Albin Kistler Partner, Zurich / Credit Suisse, Berne et Zurich / Swiss Life Asset Management SA, Zurich).

Elles se décomposent comme suit:

	<b>%</b>
<b>Actions</b>	<b>27,5</b>
Suisse	12,4
Monde	12,3
Marchés émergents	2,8
<b>Obligations</b>	<b>56,2</b>
Suisse CHF	41,4
Monde (couvertes)	14,8
<b>Immobilier</b>	<b>15,5</b>
<b>Liquidités</b>	<b>0,8</b>

## c) Degré de couverture selon l'art. 44 OPP 2

Le degré de couverture pour les capitaux d'épargne et les capitaux de couverture garantis par Swiss Life est de 100%. Le degré de couverture des avoirs de vieillesse pour lesquels la fondation assume le risque se calcule comme suit:

	31.12.2018 CHF	31.12.2017 CHF
Part du capital de couverture et des provisions techniques	365 299 049,00	349 072 125,00
Fonds de couverture des excédents de sinistres	-	-
<b>Capital de couverture nécessaire</b>	<b>365 299 049,00</b>	<b>349 072 125,00</b>
Capital de couverture disponible	<b>365 299 049,00</b>	<b>349 072 125,00</b>
Réserve de fluctuation de valeurs	47 488 876,37	45 379 376,25
Capital de la fondation, fonds libres	27 569 946,10	53 266 985,89
<b>Fonds disponibles pour couvrir les capitaux de prévoyance et les provisions techniques nécessaires</b>	<b>440 357 873,47</b>	<b>447 718 487,14</b>
<b>Degré de couverture</b>	<b>120,55%</b>	<b>128,26%</b>
<b>Degré de couverture total (Swiss Life et fondation)</b>	<b>104,42%</b>	<b>106,01%</b>

## e) Nombre d'assurés

	2018	2017
Assurés actifs	6917	6826
Bénéficiaires de rentes de vieillesse	432	362
Bénéficiaires de rentes d'invalidité	117	108
Bénéficiaires de rentes pour enfant d'invalidé et de personne retraitée	46	39
Bénéficiaires de rentes de veuve / d'orphelin	39	36

## Remerciements

Comme chaque année, j'adresse tous mes remerciements à toutes les personnes qui s'engagent chaque jour en faveur de notre fondation et qui m'ont accompagné durant de nombreuses années, à commencer bien sûr par nos deux directeurs, Isabelle Gigandet et Oliver Halter, mais aussi leurs trois collaborateurs, Sonja Winkler, Alain Duc et Beat Kummer, ainsi que nos interlocuteurs directs au sein de Swiss Life Christian Brunner et Danilo Zweifel et notre expert en matière de placements, Andreas Reichlin de PPCmetrics. Je remercie aussi chaleureusement mes collègues du conseil de fondation Tanja Bollig Bonvin, Renato Broggini, Jean-Michel Graf, Cornelia Jäggi et Elsbeth Tobler pour leur collaboration agréable et compétente mais aussi pour leur engagement et leur dévouement en faveur de notre institution de prévoyance. Enfin, je tiens à remercier tous les destinataires pour la confiance qu'ils ont témoignée à notre institution pendant toutes ces années.

## Organes – Tiers mandatés

### Conseil de fondation

Hans-Caspar Hirzel, Baden (président)<sup>\*)</sup>

Représentant des salariés

Tanja Bollig Bonvin, Randogne (vice-présidente)<sup>\*)</sup>

Représentante des salariés

Renato Broggini, Balerna

Représentant des salariés

Jean-Michel Graf, Lausanne

Représentant des salariés

Cornelia Jäggi, Lohn-Ammannsegg

Représentante des salariés

Elsbeth Tobler, Sempach Station

Représentante des salariés

### Secrétariat

Isabelle Gigandet<sup>\*)</sup> et Oliver Halter<sup>\*)</sup>

Alain Duc, Beat Kummer, Sonja Winkler

### Comptabilité externe

EY Accounting Services SA, 3001 Berne

### Organe de révision

Fiduria, 3007 Berne

### Expert en matière de prévoyance professionnelle

Swiss Life Pension Services AG, Zurich

### Gestion de fortune

Albin Kistler Partner, 8001 Zurich

Credit Suisse, Berne et Zurich

Swiss Life Asset Management SA, 8001 Zurich

### Dépositaire global

UBS SA, 8001 Zurich

### Spécialiste des placements externe

PPCmetrics, Zurich

### Autorité de surveillance

Office de la prévoyance professionnelle du canton de Zurich

Zurich (n° de reg. ZH 1036)

\*) = Commission des finances

Berne, juin 2019

Hans-Caspar Hirzel  
Président

Isabelle Gigandet  
Directrice

Oliver Halter  
Directeur